



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 5
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Pascal Perrier), Elise BRALET (donne pouvoir à Florent Cholat), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Jean Paul JULIEN (donne pouvoir à Pascal Souche), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert Collavet)

Secrétaire de séance : Pascal PERRIER

DEL2025_082 : Projet des 4 vents - Validation du projet et plan de financement prévisionnel

Le projet concerne la réhabilitation thermique et le réaménagement intérieur de l'Espace des 4 Vents à Champagnier. L'opération est confiée au cabinet YEG Architecte, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, composé des bureaux d'études STEBAT (structure), MTM Infra (VRD), Echologos (acoustique), Axiome IEC (fluides) et de l'économiste Pangaud. La notice de présentation du projet est annexée à la présente délibération.

L'équipement actuel comprend une salle polyvalente, plusieurs salles d'activités et de restauration, des bureaux, une cuisine, des vestiaires et des locaux de stockage. Le projet vise à :

- Améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment ;
- Restructurer les espaces intérieurs pour optimiser les usages ;
- Mettre l'ensemble en conformité avec les normes d'accessibilité en vigueur.

Les travaux prévoient notamment :

- La création d'un auvent identifiant l'entrée, la requalification des halls d'accueil, l'aménagement d'une salle multi-usage, d'une salle d'activités, de bureaux associatifs et la réorganisation du sous-sol en espaces de stockage dédiés ;
- La déconstruction de volumes devenus inadaptés afin de permettre ces réaménagements ;
- L'isolation thermique par l'extérieur, la réfection complète des toitures et de leurs étanchéités, la mise en œuvre de protections solaires, l'installation d'une ventilation double flux et le remplacement des menuiseries extérieures ;
- La mise en conformité PMR des cheminements extérieurs et des espaces réorganisés, ainsi que la refonte de la signalétique.



Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût total estimé à 1 471 863 € HT (soit 1 939 479,60 € TTC) :

Dépenses	Montant HT	Recettes - Financeurs	Montant	Taux de la subvention
Réhabilitation thermique et réaménagement de l'Espace des 4 Vents à Champagnier	1 471 863 €	Grenoble-Alpes Métropole <i>Fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions</i>	389 124 €	26,44 %
		Préfecture de l'Isère <i>DETR ou DSIL 2026</i>	200 000 €	13,59 %
		Territoire d'énergie 38 <i>Isérénov</i>	48 000 €	3,26 %
		Commune de Champagnier	834 739 €	56,71 %
TOTAL	1 471 863 €		TOTAL	1 471 863 €
				100 %

La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois, pour un démarrage envisagé en juin 2026.

Vu la DEL2023_015 portant Projet des vestiaires - Validation de l'avant-projet et des modalités de financement du 27 mars 2023 ;

Vu la DEL2023_093 portant Projet de la chaufferie bois - Validation de l'avant-projet et modification des modalités de financement du 18 décembre 2023 ;

Vu la commission Aménagement, travaux et patrimoine du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à la majorité absolue :

- De valider le projet tel que présenté ;
- De valider le planning prévisionnel ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- D'autoriser le maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme requise ;
- D'autoriser le maire à lancer les consultations relatives aux marchés publics de travaux ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération et entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 11 POUR / 2 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



MAIRIE DE CHAMPAGNIER
38 (Isère)

Pascal PERRIER
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 12 DEC. 2025
Publié le : 12 DEC. 2025